

# Zones Non Agricoles

## Espaces Verts

11 avril 2013 - Bulletin n°2-2013, page 1

- Pins
- Marronniers
- Platanes
- Renouées du Japon

- Processionnaires du pins : premières processions signalées le 8 avril
- Mineuse du marronnier : le premier vol a débuté en plaine
- Tigre du platane : populations hivernantes bien présentes sous les morceaux d'écorce adhérents aux troncs (rhytidomes)
- Renouées du Japon : premières pousses observées

## ■ Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

### • Observations

Les premières processions (signalées) de chenilles de *Thaumetopoea pityocampa* ont été observées le 8 avril à Clermont ferrand.

Dans le courant de la semaine 15 elles ont également été signalées sur les communes de Vichy et Lemps.

À l'issue des processions les chenilles s'enterrent dans le sol pour se nymphoser.

### • Rappels

À ce stade les chenilles sont extrêmement urticantes. Il est conseillé de ne pas fréquenter les sites où les processions ont lieu (des restrictions d'accès sont à envisager en particulier pour des sites fréquentés par des enfants). Attention également les animaux domestiques (chiens en particulier) qui sont très sensibles. Après le passage des chenilles

les sites peuvent rester « pollués » quelques temps (surtout par temps sec) par les soies urticantes émises par les chenilles.

### • Protection à prendre

• Sans protection, toute manipulation de chenilles processionnaires du pin est à proscrire.

• Toute activité à proximité ou en contact avec des chenilles de processionnaires du pin doit se faire avec un matériel de protection :

- Lunettes de protection.
- Masque respiratoire de protection anti-poussières.
- Combinaison de protection et gants.



FREDON Auvergne

Chenilles processionnaires du pin récupérées dans un sac grâce à un dispositif de contention préalablement installé autour du tronc d'un pin infesté

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.

### Marronniers

#### ■ Mineuse du Marronnier

(*Cameraria ohridella*)

##### • Rappel

Cet insecte se développe de préférence sur marronnier blanc (*Aesculus hippocastanum*). En cas de fortes attaques les marronniers rouges (*Aesculus X carnea*) peuvent ponctuellement être atteints.

##### • Observations

Les marronniers poursuivent lentement leur redémarrage végétatif en plaine. Les arbres les plus avancés montrent des feuilles en cours d'étalement.

La première capture de papillon

de mineuse a eu lieu le 4 avril (un papillon)(Lempdes). Quatre individus ont été capturés cette semaine. Sur ce site le début des captures montre une quinzaine de jours de retard par rapport à 2012, retard également observable sur la végétation et lié aux conditions climatiques froides et persistantes observées jusqu'à présent.

Pas de captures à Ambert à ce jour.

##### • Rappel

Les papillons de mineuses du marronnier émergent des nymphes qui ont passé l'hiver dans les feuilles

mortes tombées au sol.

Sur les sites où des pièges à phéromones sont utilisés ceux-ci doivent être en place.



Mineuses de marronniers : papillons mâles capturés dans un piège à phéromone

FREDON Auvergne

### Platanes

#### ■ Tigre du platane

(*Corythuca ciliata*)

Niveau de population au sortir de l'hiver : Comptages des tigres sous les rhytidomes

	2012	2013
Ambert	5,6	7,8
Chamalières	5,7	3,4
Vichy	157	152,9
Lempdes	8,25	36,2
Mayet de Montagne	6,3	11,7
Clermont Ferrand		37

Nombre moyen de tigres du platane/dm<sup>2</sup> de rhytidomes

##### • Observations

Les bourgeons des platanes poursuivent leur gonflement. En l'absence de feuilles les tigres adultes hivernants (bien vivants sous les écorces !) n'ont pas débuté leur migration vers les houppiers. Les populations initiales de tigres (sous 1dm<sup>2</sup>) doivent être évaluées en mars.

Le seuil de nuisibilité généralement cité et fixé à 70 tigres/dm<sup>2</sup> de rhytidomes est à utiliser dans les environnements urbains.

Le dépassement de ce seuil (moyenne supérieure à 70 tigres/dm<sup>2</sup>) ne doit pas entraîner une intervention systématique.

Ce sont l'ensemble de différents éléments (contexte du site, végétaux, population) qui sont à analyser pour déclencher une intervention.

Il convient d'estimer si les années précédentes, ces ravageurs ont causé de réelles nuisances :

- dérangement aux riverains,
- salissures sur mobilier urbain,
- perte de vitalité des arbres,
- ...

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



## Végétaux exotiques envahissants

### ■ Renouées Asiatiques

#### • Rappel

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*) fait partie des espèces envahissantes au caractère invasif parmi les plus élevés.

Ce sont des plantes vivaces à développement annuel : les tiges émergent au début du printemps. Leur pic de croissance se situe à la fin du printemps / début d'été. Elles dépérissent au premier gel.

#### • Observations

Les premières repousses de renouée du Japon émergent du sol (Cournon d'Auvergne).

Si de nouveaux petits foyers sont détectés une **coupe régulière à la main** 6 à 8 fois par an plusieurs années consécutives (si nécessaire) permet d'épuiser la plante. Aucun broyage ne doit être réalisé.

Une attention toute particulière doit être portée à l'élimination des tiges coupées pour éviter de nouvelles disséminations :

- **limiter le transport**
- **éviter les débris** et leur dissémination
- **séchage sur plateforme** étanche avec une contention par filet (attention au vent) puis brûlage complet.

*Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dérogent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.*

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.

Jeunes pousses

Résidus de cannes de l'année précédente



Reconnaître et détecter les pousses  
de renouées du Japon.... pour ne pas  
les broyer